

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session du Comité pour les plantes  
Buenos Aires (Argentine), 17 – 21 mars 2009

Rapports régionaux

AMERIQUE DU NORD

Note: Le présent rapport est soumis par les représentants de l'Amérique du Nord\*.

1. Informations générales

- a) Nom des représentants:  
Représentant régional: M. Robert R. Gabel (Etats-Unis d'Amérique)  
Suppléante: Mme Adrienne Sinclair (Canada)
- b) Nombre de Parties de la région: 3
- c) Période couverte par ce rapport: avril 2008 (depuis la 17<sup>e</sup> session) à décembre 2008

2. Répertoire des spécialistes des questions CITES relatives aux plantes

**CANADA**

Organe de gestion

Contact: Mary Taylor  
Adresse: CITES Management Authority, Canadian Wildlife Service,  
Environment Canada, Gatineau, Quebec, CANADA K1A 0H3  
Courriel: [cites-canada@ec.gc.ca](mailto:cites-canada@ec.gc.ca)

Autorité scientifique

Contact: Basile van Havre  
Adresse: CITES Scientific Authority, Canadian Wildlife Service,  
Environment Canada, Gatineau, Quebec, CANADA K1A 0H3  
Courriel: [cites-science@ec.gc.ca](mailto:cites-science@ec.gc.ca)

---

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Personne à contacter pour les questions relatives aux plantes:

Nom: Adrienne Sinclair (représentante suppléante de l'Amérique du Nord)  
Spécialité: Plantes médicinales  
Adresse: CITES Scientific Authority, Canadian Wildlife Service, Environment Canada,  
Gatineau, Quebec, CANADA K1A 0H3  
Tél.: 1-819-953-9515  
Fax: 1-819-994-3684  
Courriel: adrienne.sinclair@ec.gc.ca

Autre spécialiste des questions relatives aux plantes:

Nom: Ken Farr  
Spécialité: Forêts et espèces produisant du bois  
Adresse: Canadian Forest Service, CITES Scientific Authority, Science Branch,  
580 Booth St., 12th floor, D3-4, Ottawa, Ontario, CANADA K1A 0E4  
Tél.: 1-613-947-9007  
Fax: N/A  
Courriel: Kfarr@NRCan.gc.ca

## **MEXIQUE**

### Organe de gestion

Dirección General de Vida Silvestre (DGVS) - Secretaría de Medio Ambiente y  
Recursos Naturales (SEMARNAT)

Adresse: Av. Revolución 1425, Col. San Ángel Tlacopac Del. Álvaro Obregón.  
C.P. 01040 MÉXICO, D.F.

Personne à contacter pour les questions relatives aux plantes:

Nom: Martín Vargas Prieto  
Tél.: + 52 (55) 56-24-33-09/33-10/33-06  
Fax: + 52 (55) 56-24-36-42  
Courriel: martin.vargas@semarnat.gob.mx

Autres spécialistes des questions relatives aux plantes:

Nom: Benjamín González Brizuela  
Tél.: + 52 (55) 5624-35-09/34-79  
Fax: + 52 (55) 56-24-36-42  
Courriel: benjamin.brisuela@semarnat.gob.mx

Nom: Miguel Ángel Cobián Gaviño  
Tél.: + 52 (55) 56-24-34-69  
Fax: + 52 (55) 56-24-36-42  
Courriel: mcobian@semarnat.gob.mx

Nom: Mónica Samaniego Cabriada  
Tél.: (55) 56-24-34-60  
Fax: (55) 56-24-3642  
Courriel: monica.samaniego@semarnat.gob.mx

## Autorité scientifique

Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad (CONABIO)

Adresse: Liga Periférico- Insurgentes sur #4903, Colonia Parques del Pedregal,  
C.P. 14010, México D.F. México

Nom: Mtra. Ana Luisa Guzmán  
Tél.: + 52 (55) 5004-50-02  
Fax: + 52 (55) 5004-49-48  
Courriel: se@conabio.gob.mx

Nom: Biól. Hesiquio Benítez  
Tél.: + 52 (55) 5004-50-25  
Fax: + 52 (55) 5004-49-85  
Courriel: hbenitez@conabio.gob.mx

Nom: Biól. Alejandra García-Naranjo  
Tél.: + 52 (55) 5004 49 45  
Fax: + 52 (55) 5004 49 85  
Courriel: algarcia@conabio.gob.mx

Nom: M. en C. Nicolás Palleiro  
Tél.: + 52 (55) 5004 49 37  
Fax: + 52 (55) 5004 49 85  
Courriel: npalleiro@conabio.gob.mx

Personne à contacter pour les questions relatives aux plantes:

Nom: Dra. Patricia Dávila  
Expert in: taxonomy of cacti and grasses, and CITES  
Institution: Facultad Estudios Superiores Iztacala, Universidad Nacional Autónoma de México  
Adresse: Av. De los Barrios #1. Los Reyes Iztacala, Tlanepantla. Estado de México, Cp. 54090  
Tél.: + 52 (55) 56 23 12 19  
Fax: + 52 (55) 56-23-12-25  
Courriel: pdavilaa@servidor.unam.mx

## Service de lutte contre la fraude

Procuraduría Federal de Protección al Ambiente (PROFEPA)

Adresse: Camino al Ajusco N.200 6°. Piso. Col. Jardines de la Montaña,  
Delegación Tlalpan, CP: 14210, México D.F., México

Personne à contacter pour les questions relatives aux plantes:

Nom: Mtro. Alejandro Angulo  
Tél.: + 52 (55) 5449-63-16  
Fax: + 52 (55) 5449-63-00 ext. 16288  
Courriel: aangulo@profepa.gob.mx

Nom: Biól. Francisco Javier Navarrete  
Tél.: + 52 (55) 5449-63-06  
Fax: + 52 (55) 5449-63-00 ext. 16288  
Courriel: fnavarrete@profepa.gob.mx

Autres spécialistes des questions relatives aux plantes:

Nom: Dr. Francisco García  
Institution: Dirección General de Gestión Forestal y de Suelos (DGGFS-SEMARNAT)  
Tél.: (55) 54-84-35-05, 54-84-35-67, 68 y 76.  
Fax: (55) 54-84-35-69.  
Courriel: fgarcia@semarnat.gob.mx

Nom: Ing. Ricardo Ríos  
Institution: Dirección General de Gestión Forestal y de Suelos (DGGFS-SEMARNAT)  
Tél.: (55) 54-84-35-08  
Fax: (55) 55-84-35-23  
Courriel: ricardo.rios@semarnat.gob.mx

Nom: Ing. Carlos E. González  
Institution: Comisión Nacional Forestal (CONAFOR)  
Tél.: (33) 37-77-70-00 Ext. 1700  
Fax: (33) 37-77-70-00  
Courriel: cgonzalez@conafor.gob.mx

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE

### Organe de gestion

Contact: Mr Robert R. Gabel, Chief (représentant régional)

Division of Management Authority, U.S. Fish and Wildlife Service,  
4401 N. Fairfax Drive, Room 212, Arlington, Virginia 22203

Téléphone: + 1-703-358-2095  
Fax: + 1-703-358-2298  
Courriel: managementauthority@fws.gov

### Autorité scientifique

Contact: Dr Rosemarie Gnam, Chief, Division of Scientific Authority  
Ms Pamela Hall, Branch Chief, Division of Scientific Authority

Division of Scientific Authority, U.S. Fish and Wildlife Service,  
4401 N. Fairfax Drive, Room 110, Arlington, Virginia 22203

Tél.: + 1-703-358-1708  
Fax: + 1-703-358-2276  
Courriel: scientificauthority@fws.gov

Autres spécialistes des questions relatives aux plantes:

Nom: Robert R. Gabel  
Spécialité: Orchidées et commerce des orchidées  
Adresse: Division of Management Authority  
Courriel: Roddy\_Gabel@fws.gov

Nom: Patricia De Angelis  
Spécialité: Plantes médicinales, produits forestiers autres que le bois, cactus et plantes succulentes  
Adresse: Division of Scientific Authority  
Courriel: Patricia\_DeAngelis@fws.gov

Nom: Patricia Ford  
Spécialité: *Panax quinquefolius*, espèces horticoles et espèces produisant du bois  
Adresse: Division of Scientific Authority  
Courriel: Patricia\_Ford@fws.gov

Nom: Anne St. John  
Spécialité: Espèces produisant du bois, plantes médicinales  
Adresse: Division of Management Authority  
Courriel: Anne\_StJohn@fws.gov

Nom: Mark Albert  
Spécialité: Données U.S. sur le commerce CITES, espèces produisant du bois, programme U.S. de centre de sauvegarde des plantes  
Adresse: Division of Management Authority  
Courriel: Mark\_Albert@fws.gov

### 3. Activités menées à bien

#### Examen des annexes

#### **MEXIQUE**

*Euphorbia antisyphilitica*: Cette espèce est incluse dans l'examen périodique qui sera réalisé entre les 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> sessions de la Conférence des Parties.

Les 16 et 17 décembre 2008, l'autorité scientifique CITES a organisé un atelier national à Saltillo, Coahuila, sur la conservation, l'utilisation et le commerce d'*Euphorbia antisyphilitica* au Mexique. Ont participé à cet atelier des administrateurs de cette ressource, des représentants de communautés, des producteurs, des commerçants, différentes autorités nationales (INIFAP, délégation du SEMARNAT à Coahuila, gouvernement de l'Etat de Coahuila DGGFS-SEMARNAT, CONABIO, CONAFOR, PROFEPA et CONANP), des organisations du secteur universitaire et de la société civile. Parmi les principaux résultats de l'atelier, on peut citer la création d'un groupe de travail chargé notamment de chercher de meilleures pratiques de gestion, d'exploitation, d'étude et de commerce, et de créer un inventaire national d'*Euphorbia antisyphilitica* comme condition fondamentale de l'évaluation précise de l'état de conservation de cette ressource et de la possibilité de l'utiliser de manière durable au Mexique.

*Agave victoriae-reginae*: Cette espèce est incluse dans l'examen périodique qui aura lieu entre les 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> sessions de la Conférence des Parties. A la session précédente du Comité pour les plantes (Genève, avril 2008), le Mexique a convenu de procéder à l'examen périodique de cette espèce qui est endémique sur son territoire.

L'autorité scientifique a contacté le spécialiste de cette espèce qui conduira l'étude intitulée *Evaluation de l'état de conservation d'Agave victoriae-reginae, Agavaceae au Mexique*. Le projet, d'une durée d'un an, commencera en février 2009. Ses résultats seront présentés à la 19<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.

#### **ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

L'autorité scientifique de ce pays a participé au groupe de travail intersessions qui a examiné les espèces d'*Euphorbia* et a conduit un examen périodique distinct d'*Euphorbia antisyphilitica*, coordonné par le Mexique.

#### Autres espèces

#### **CANADA**

Des rapports nationaux permanents d'avis de commerce non préjudiciable pour le ginseng à cinq folioles (*Panax quinquefolius*) et l'hydraste du Canada (*Hydrastis canadensis*) sont publiés sur le site web de CITES-Canada ([www.cites.ec.gc.ca](http://www.cites.ec.gc.ca)).

L'autorité scientifique canadienne est un membre actif de la *Ginseng Recovery Team* (équipe chargée de la restauration du ginseng) composée de membres des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Cette équipe surveille les populations sauvages de ginseng et leur état et conduit des travaux de recherche sur les menaces pesant sur le ginseng et son habitat. Des mesures de protection et de restauration au niveau des paysages et de certains sites sont définies et appliquées.

## MEXIQUE

Réunions régionales: Du 12 au 16 mai 2008, le Mexique a organisé la 13<sup>e</sup> réunion annuelle du Comité trilatéral à Veracruz. Le Mexique a coprésidé la table ronde CITES et a axé son action sur l'examen d'engagements pris préalablement concernant le Plan d'action triennal, les résultats de la 17<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes et les préparatifs de la 57<sup>e</sup> session du Comité permanent.

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable CITES, Cancún (Mexique), du 17 au 22 novembre 2008: L'autorité scientifique des Etats-Unis a présenté une étude de cas sur *Panax quinquefolius* à l'occasion de cet atelier.

### 4. Activités de renforcement des capacités

## CANADA

Le Canada a siégé au Comité permanent et a participé à l'Atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable CITES à Cancún (Mexique), du 17 au 22 novembre 2008, et a axé sa participation sur les groupes de travail consacrés aux plantes pérennes et aux arbres. L'élaboration et la présentation d'études de cas sur le ginseng à cinq folioles (*Panax quinquefolius*) et l'if du Canada (*Taxus canadensis*) ainsi que la coprésidence du groupe de travail sur les plantes pérennes sont parmi les contributions du Canada.

Le Canada a mis au point un Plan stratégique pour la CITES au Canada en consultation avec les organes de gestion et les autorités scientifiques des différentes juridictions canadiennes. Le Plan stratégique pour la CITES au Canada sera discuté et probablement adopté à l'occasion de la prochaine réunion nationale des organes de gestion et autorités scientifiques CITES qui aura lieu au printemps 2009.

En janvier 2007, un système d'établissement des permis basé sur le web a été inauguré par le bureau CITES du Service canadien de la faune, Environnement Canada. Les travaux se poursuivent sur l'élargissement de l'accès total au web pour les partenaires CITES fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Grâce à ce système basé sur Internet, qui rassemble des informations précises et cohérentes, l'émission des permis est plus efficace et la production des rapports annuels sur le commerce international des espèces sauvages au Canada s'est améliorée. Les prochaines étapes comprendront la mise au point d'une demande de permis CITES en ligne qui permettra aux Canadiens d'aller directement sur Internet pour obtenir un permis CITES.

A noter que le PNUE-WCMC a mis au point gratuitement un outil pour faciliter le téléchargement périodique de la Liste des espèces CITES en format XML sur son site web à l'adresse suivante: (<http://www.unep-wcmc.org/species/dbases/citesdownloads.htm#STR>).

## MEXIQUE

Au sein de PROFEPA, le renforcement des capacités suit différents modes d'action et stratégies: formation du personnel, équipement et infrastructure adéquate; il est également réalisé par l'amélioration constante des processus de fonctionnement et la création de synergies au sein des institutions et entre elles ainsi qu'avec d'autres gouvernements nationaux.

Les autorités CITES mexicaines (CONABIO, DGVS<sup>1</sup> et PROFEPA<sup>2</sup>) ont coorganisé et participé aux *Cours de renforcement des capacités sur des thèmes choisis en vue de l'application de la loi sur les espèces sauvages*. Ces cours ont formé des inspecteurs de l'environnement, des douaniers et autres fonctionnaires chargés des activités de supervision, d'inspection et de lutte contre la fraude relatives

---

<sup>1</sup> Dirección General de Vida Silvestre de la Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales-SEMARNAT (organe de gestion).

<sup>2</sup> Procuraduría Federal de Protección al Ambiente de la SEMARNAT (organe de lutte contre la fraude).

à la CITES. En outre, un cours en ligne intitulé *Experts des délits contre l'environnement et les espèces sauvages* a été conçu et fonctionne.

Du point de vue de l'équipement, TRAFFIC – Amérique du Nord a fait don à PROFEPA de matériel de manipulation des animaux d'une valeur de 28.000 USD dans le cadre d'un accord de collaboration entre les deux entités. Cet équipement a été remis aux inspections du Programme pour les ports, les aéroports et les frontières.

En ce qui concerne les infrastructures, PROFEPA et l'Institut national d'administration du patrimoine national [*Instituto Nacional de Administración de Bienes Nacionales* (INDABIN)] ont décidé de les moderniser pour assurer le fonctionnement correct des inspections en des points de contrôle frontaliers réguliers. Ces infrastructures comprennent des bureaux, des zones d'inspection et des entrepôts. La première phase couvre les points de contrôle à la frontière sud-sud-est du Mexique; la deuxième phase couvrira la frontière avec les Etats-Unis. Le délai de construction, d'adaptation et de remise en état des infrastructures est fixé à 2012 et l'on estime que les installations auront une durée de vie utile de 50 ans.

L'amélioration des procédures de fonctionnement est un élément essentiel du renforcement des capacités. A cette fin, PROFEPA a mis au point une base de données électronique qui exécute les étapes administratives obligatoires pour les mouvements transfrontières de biens issus de la faune sauvage et de produits des forêts soumis à des règlements hors douane du secteur de l'environnement. Le Système institutionnel du registre de vérification [*Sistema Institucional del Registro de Verificación* (SIREV)] permet à tout particulier de remplir le registre de vérification en ligne, ce qui diminue le temps de traitement au niveau des inspections et certifie la déclaration faite par le particulier en question. En 2008, le système électronique a été mis au point, les inspecteurs ont été formés et l'on a testé une version pilote. En 2009, les inspections recevront l'équipement qui leur permettra de mettre en œuvre le système; celui-ci sera inauguré et un test de stress sera mené à bien en coordination avec les douanes. Ce système permet à PROFEPA d'enrichir son Système d'information institutionnel [*Sistema de Información Institucional* (SIIP)] tout en l'intégrant pleinement au Programme d'interconnectivité gouvernemental. Ce dernier est coordonné par le Ministère de l'économie et exécuté par le Ministère des finances et du crédit public. Il a pour objectif de permettre aux différents départements de l'administration publique fédérale qui traitent du commerce extérieur d'échanger des informations en temps réel sur les biens en transit au Mexique.

En outre, en 2008, PROFEPA a conclu des accords bilatéraux avec le Gouvernement guatémaltèque, d'une part pour mettre en œuvre à court terme des mécanismes d'échange d'informations sur les délits contre l'environnement et, d'autre part, pour contrôler les mouvements transfrontières de spécimens d'espèces sauvages.

La création des Manuels fonctionnels binationaux transfrontières [*Manuales Operativos Binacionales Transfronterizos* (MOBT)] est prévue pour un proche avenir en vue de contrôler le commerce légal et illégal avec le Guatemala et le Belize. Ces manuels faciliteront l'application de la CITES dans la région, et donc la mise en œuvre d'accords bilatéraux entre les autorités compétentes au Belize, au Guatemala et au Mexique.

## **ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

Communication: Le personnel de l'autorité scientifique a participé à la réunion de l'*American Public Garden Association*, en 2008, où les questions touchant à la conservation des plantes et à la CITES – par exemple les dérogations pour les spécimens d'herbiers – ont été traitées. En outre, le personnel de l'autorité scientifique collabore avec *Botanic Gardens Conservation International*-Amérique du Nord, pour mettre au point du matériel de communication CITES pour les Etats-Unis destiné aux jardins botaniques et aux herbiers des Etats-Unis.

Renforcement des capacités du U.S. Forest Service: Le *U.S. Forest Service* a poursuivi ses efforts de renforcement des capacités en Amérique centrale et en Asie du Sud-Est, notamment pour l'amélioration de la gestion de l'acajou d'Amérique, l'exploration des technologies d'identification des bois d'œuvre et l'amélioration de la gouvernance des forêts.

## **CANADA**

L'autorité scientifique canadienne a collaboré étroitement avec les autorités scientifiques et les organes de gestion provinciaux et territoriaux, le Service canadien des forêts, l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Agriculture et Agroalimentaire Canada, TRAFFIC Amérique du Nord, *Ontario Ginseng Growers Association*, *Saskatchewan Herb & Spice Association*, la Fédération canadienne des sociétés orchidophiles, l'Association botanique du Canada et le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales de l'Ontario.

## **ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

Les Etats-Unis ont eu de nombreux contacts avec des spécialistes et des ONG durant la période faisant l'objet du présent rapport, notamment avec *American Herbal Products Association*, *American Orchid Society*, *American Public Garden Association*, *Botanic Gardens Conservation International-Amérique du Nord*, *Botanical Society of America*, *Center for Plant Conservation*, *Index Herbariorum*, Initiative internationale pour la conservation du Pernambouc, Organisation internationale des bois tropicaux, Association internationale des produits ligneux, *NatureServe*, *North American Pollinator Protection Campaign*, *Orchid Digest Corporation*, *Plant Conservation Alliance*, *State Natural Heritage Programs* et divers autres spécialistes américains de l'horticulture.

### 5. Difficultés d'application rencontrées dans votre pays

#### **CANADA**

Ginseng à cinq folioles (*Panax quinquefolius*): Le Canada continue de lutter contre les problèmes que posent les avis de commerce non préjudiciable et l'identification de ginseng cultivé en forêt/état sauvage simulé, par rapport aux spécimens sauvages de cette espèce. Il faudrait mettre au point une méthode efficace et simple permettant de distinguer le ginseng reproduit artificiellement du ginseng cultivé au moyen de techniques de culture de différentes intensités, et du ginseng sauvage. L'autorité scientifique du Canada travaille à cette question en collaboration avec les gouvernements provinciaux.

#### **MEXIQUE**

Commerce de détail des cactus: Le Mexique souhaiterait appliquer un système d'étiquetage pour les cactus reproduits artificiellement qui font l'objet d'un commerce international et sollicite l'avis des Parties concernant les mesures de sécurité.

Tarifs douaniers: PROFEPA a détecté des problèmes d'utilisation de tarifs douaniers par des particuliers. Ceci, associé à la systématisation irrégulière de l'information, conduit à des lacunes normatives et à une application non satisfaisante des politiques publiques. Les organes de gestion et de lutte contre la fraude collaborent à la résolution du premier de ces problèmes. Quant au second, PROFEPA a commencé à systématiser, analyser et évaluer les informations détenues dans les sous-systèmes institutionnels.

### 6. Autres thèmes relatifs à la CITES

#### **MEXIQUE**

Acajou d'Amérique (*Swietenia macrophylla*): Le Mexique préside le groupe de travail sur l'acajou d'Amérique (GTA) du Comité pour les plantes par l'intermédiaire de M. Francisco García, Directeur général de l'administration des terres et des forêts du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles [*Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (SEMARNAT)].

Le Secrétariat CITES, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et le Président du GTA ont organisé la quatrième réunion du groupe de travail ainsi que le premier atelier latino-américain sur le projet CITES/OIBT pour faire en sorte que le commerce international des essences de bois d'œuvre inscrites aux annexes CITES soit compatible avec leur conservation et leur utilisation durable. Ces activités ont eu lieu à Cancún, Quintana Roo (Mexique) du 13 au 15 novembre 2008; 37 personnes

venues du Belize, du Brésil, du Costa Rica, de l'Equateur, de l'Espagne, des Etats-Unis, du Guatemala, du Mexique, du Nicaragua et du Pérou, ou représentant la Communauté économique européenne et d'autres organisations internationales (OIBT, CITES, SCTP) y ont assisté. Le Président du groupe de travail a rédigé une stratégie régionale d'après les résultats de ces réunions; elle sera présentée au Comité pour les plantes à la présente session.

## **ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

Action des Etats-Unis concernant l'acajou péruvien: Durant la période faisant l'objet du rapport, l'organe de gestion des Etats-Unis est resté en contact étroit avec le Pérou concernant son application de l'inscription à l'Annexe II de l'acajou d'Amérique (*Swietenia macrophylla*). En 2008, le Pérou a fixé un quota d'exportation volontaire de 3475,5483 m<sup>3</sup> d'acajou d'Amérique. Nous avons surveillé étroitement le volume d'acajou d'Amérique importé du Pérou aux Etats-Unis en 2008 et fourni au Pérou des rapports périodiques sur ces importations qui, au moment où le rapport était préparé, s'élevaient à 2788 m<sup>3</sup>. Les Etats-Unis communiquent régulièrement ces informations au Pérou afin de l'aider à surveiller les exportations et à gérer son quota.

Accord de promotion du commerce Etats-Unis/Pérou: Les Etats-Unis et le Pérou ont conclu l'Accord de promotion du commerce du Pérou (PTPA) qui engage les deux parties à appliquer efficacement leurs lois nationales sur l'environnement et à adopter, maintenir et appliquer les lois, règlements et toutes les autres mesures en vue de remplir leurs obligations au titre de sept accords multilatéraux sur l'environnement, l'un d'eux étant la CITES. Le chapitre Environnement du PTPA comprend une annexe sur la gouvernance du secteur forestier qui s'emploie à traiter les incidences environnementales et économiques de l'exploitation forestière illégale et du commerce qui lui est associé. Le PTPA a été ratifié par le Pérou et les Etats-Unis et devrait entrer en vigueur prochainement.

Activités de lutte contre la fraude concernant le ramin: L'organe de gestion des Etats-Unis a poursuivi son travail avec le Département américain de l'agriculture, le Service d'inspection de la santé des animaux et des plantes (APHIS) et le Département américain de la sécurité intérieure, des douanes et de la protection des frontières afin de garantir que les Etats-Unis appliquent intégralement l'inscription du ramin (*Gonystylus* spp.) à l'Annexe II. L'organe de gestion CITES du Sarawak (Malaisie) a continué d'informer l'organe de gestion des Etats-Unis de toute émission de permis d'exportation pour des envois de ramin du Sarawak aux Etats-Unis. Nous partageons ces informations avec les agences compétentes aux Etats-Unis afin de garantir que les envois de ramin soient dûment inspectés et dédouanés en arrivant à leurs ports d'entrée sur le territoire des Etats-Unis.

Coopération des Etats-Unis avec l'Indonésie: Les Etats-Unis et l'Indonésie continuent de collaborer dans le contexte d'un Protocole d'entente sur la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce qui lui est associé. Dans le cadre de ce protocole, les deux parties échangent des informations sur le commerce du bois et autres produits forestiers et coopèrent dans le but d'appliquer ou d'aider à l'application de leurs lois et règlements respectifs sur le commerce du bois et d'autres produits forestiers. L'échange d'informations et l'amélioration de la coopération relative au ramin (*Gonystylus* spp.) jouent un rôle important dans les activités prévues par ce protocole.

Renforcement de la coopération entre la CITES et l'OIBT: Les Etats-Unis continuent de soutenir un programme de travail élargi de l'OIBT pour renforcer la capacité des membres d'appliquer les inscriptions CITES pour les espèces ligneuses. Les travaux actuels comprennent l'appui en vue de renforcer l'application de la CITES pour des taxons inscrits, notamment *Gonystylus* spp., *Aquilaria* spp., *Pericopsis elata*, *Swietenia macrophylla* et *Cedrela odorata*.

Participation des Etats-Unis à la réunion régionale européenne sur les plantes CITES: A l'invitation du représentant régional européen au Comité pour les plantes, l'organe de gestion des Etats-Unis a assisté à la réunion régionale européenne sur les plantes CITES qui a eu lieu du 7 au 9 octobre 2008 à Lampedusa (Italie). Le Secrétariat CITES, la Commission européenne, les Etats-Unis et 31 délégués représentant 12 pays d'Europe, ont participé à cette réunion. Cela nous a permis de communiquer des informations sur l'action menée par les Etats-Unis pour lutter contre l'exploitation forestière illégale, les amendements récents à la loi Lacey pour traiter plus largement le commerce illégal des plantes et des produits de plantes aux Etats-Unis et l'état d'application de l'Accord de promotion du commerce Etats-Unis/Pérou et plus précisément l'annexe concernant le secteur forestier de cet accord. La réunion nous a aussi permis d'échanger des informations avec nos collègues européens

sur les questions CITES qui nous concernent tous telles que le commerce illégal des cactus d'Amérique du Sud et les progrès des techniques d'identification d'essences de bois d'œuvre. Les participants ont estimé que cette réunion a contribué à une collaboration fructueuse entre la région Europe et les Etats-Unis et espèrent que cette collaboration se poursuivra lors de futures réunions.

Quatrième réunion du groupe de travail sur l'acajou et atelier sur le commerce international des espèces CITES: L'organe de gestion des Etats-Unis a participé à la quatrième réunion du groupe de travail sur l'acajou et à l'atelier sur le commerce international des espèces CITES qui ont eu lieu du 13 au 15 novembre 2008 à Cancún (Mexique). Parmi les participants, il y avait des représentants de la plupart des Etats de l'aire de répartition de l'acajou, des Etats-Unis, de la Commission européenne et des représentants de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Durant la première partie de la réunion, des séances ont été consacrées au projet OIBT/CITES visant à garantir que le commerce international des essences inscrites à la CITES ne nuise pas à leur gestion durable et à leur conservation, ainsi que des propositions, dans le cadre de cette initiative, pour poursuivre les travaux en Amérique latine. Le reste de la réunion a traité de la gestion des forêts pour l'acajou, des avis de commerce non préjudiciable pour l'acajou et des progrès d'application des décisions de la CdP14 relatives à l'acajou d'Amérique et à d'autres essences d'Amérique latine. Les Etats-Unis ont fait des exposés sur le commerce américain de l'acajou d'Amérique, de *Cedrela odorata* et de *Dalbergia* spp. ainsi que sur les amendements récents à la loi Lacey. Les Etats-Unis ont également présidé une séance sur les progrès des questions relatives au bois en préparation de la CdP15.

Amendements à la loi Lacey: La loi Lacey, entrée en vigueur à l'origine en 1900, est le plus ancien texte juridique des Etats-Unis sur la protection des espèces sauvages. Elle continue de considérer qu'il est illégal d'importer, d'exporter, de transporter, de vendre, de recevoir, d'obtenir ou d'acquérir, dans le cadre du commerce entre Etats ou du commerce extérieur, tout spécimen sauvage prélevé ou commercialisé en violation des lois de conservation d'un Etat des Etats-Unis ou d'une loi étrangère sur la conservation. Toutefois, jusqu'à 2008, la loi ne s'appliquait qu'aux plantes qui étaient des espèces indigènes des Etats-Unis et son application à ces plantes était limitée.

Le 22 mai 2008, le Congrès des Etats-Unis a adopté des amendements importants à la loi Lacey élargissant sa protection à une gamme beaucoup plus vaste de végétaux, notamment des espèces de plantes et des essences étrangères. Aujourd'hui, outre son application aux espèces sauvages, la loi considère qu'il est illégal d'importer, d'exporter, de transporter, de vendre, de recevoir, d'obtenir ou d'acquérir, dans le cadre du commerce entre Etats ou du commerce extérieur, tout spécimen végétal (à quelques rares exceptions) prélevé ou commercialisé en violation du droit étranger et des lois ou règlements d'un Etat des Etats-Unis. Selon la loi Lacey, il est aussi désormais illégal de donner des renseignements erronés sur tout végétal couvert et d'importer tout végétal ou produit de végétal couvert sans une déclaration indiquant le genre et l'espèce, la quantité, la valeur et le pays ou l'origine du matériel végétal couvert.

Le Gouvernement américain applique actuellement les nouveaux amendements à la loi Lacey, notamment en préparant une approche progressive de l'obligation de déclaration, et fournit du matériel de communication aux niveaux national et international sur les amendements.

## 7. Travaux à réaliser jusqu'à la prochaine session du Comité pour les plantes et autres questions

### **CANADA**

#### Lutte contre la fraude

- Les importations illégales, à des fins personnelles, de quantités de produits qui contiendraient *Hoodia* spp. ont diminué considérablement en 2008 mais *Hoodia* est encore considérée comme l'une des principales espèces dans les saisies de plantes. Les importations illégales se font principalement par courrier ou par Internet pour les quantités personnelles de produits importés sans permis.
- Les saisies de plantes au Canada concernent essentiellement le ginseng à cinq folioles (*Panax quinquefolius*) et occasionnellement des orchidées et des produits ligneux (bois d'œuvre, parquets et chevilles).

- Des quantités commerciales de plantes médicinales importées illégalement par courrier sont régulièrement interceptées par les douaniers de la côte pacifique. Ces envois sont, habituellement, issus de commandes faites par Internet. Fréquemment, ces envois contiennent des quantités commerciales de *Prunus africana* et de *Saussuria lappa*.
- En 2008, le Canada a intercepté un important envoi de planches de *Pericopsis elata* qui étaient importées au Canada avec un permis incorrect.

## MEXIQUE

Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique (CDB): A sa 17<sup>e</sup> session, le Comité pour les plantes a établi le groupe de travail PC17 GT12, chargé, dans la période intersessions, de l'application de la décision 14.15 sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la CDB. En sa qualité de président du Groupe, le Mexique a préparé le document PC18 Doc. 7.2 pour la présente session. Ce document indique les différents moyens par lesquels la CITES contribue à la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, et propose des recommandations et un projet de questionnaire à envoyer aux correspondants de la Stratégie pour les Parties à la CDB.

Au niveau national, le Mexique a créé un Comité de coordination en vue de préparer la Stratégie mexicaine pour la conservation de la flore [*Estrategía Mexicana para la Conservación Vegetal (EMCV)*] qui s'appuie sur les objectifs et les buts de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. L'autorité scientifique fait partie de ce comité de coordination et a participé à toutes ses réunions en vue de définir les objectifs mexicains accompagnés de leurs indicateurs et de déterminer les personnes en charge et les calendriers.

Les objectifs de la Stratégie mexicaine pour la conservation de la flore sont les suivants: enrichir et intégrer les connaissances sur les espèces végétales mexicaines afin de garantir leur conservation et leur utilisation durable ainsi qu'un partage juste et équitable de leur exploitation et promouvoir l'éducation et améliorer la sensibilisation du public. La Stratégie sera terminée en 2009 et largement diffusée pour que le plus grand nombre possible d'acteurs et de secteurs puissent y participer. Le document comprenant les objectifs et les buts de la Stratégie peut être téléchargé du site web de CONABIO ([www.conabio.gob.mx](http://www.conabio.gob.mx)).

Echange de spécimens d'herbiers: Suite aux résultats du groupe de travail GT1 de sa 17<sup>e</sup> session, le Comité pour les plantes a établi le groupe intersessions PC17 GT14, coprésidé par le Mexique (Patricia Dávila) et les Pays-Bas (Jan de Koning) en vue d'évaluer la situation actuelle des collections biologiques dans la gestion internationale non commerciale, les prêts, les dons et les échanges de spécimens d'espèces CITES entre scientifiques et institutions scientifiques conformément à la résolution Conf. 11.15 (Rev. CdP12) *Prêts, dons, ou échanges de spécimens de musées et d'herbiers à des fins non commerciales*.

Un questionnaire a été envoyé à différents herbiers et aux autorités scientifiques CITES et les résultats de cette étude sont présentés dans le document PC17 Doc. 12.

Atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable: Suite aux décisions 14.49 à 14.51, un Comité international présidé par l'autorité scientifique mexicaine a organisé un atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable à Cancún, Quintana Roo, du 17 au 22 novembre 2008. Quatre groupes de travail ont alors été établis: groupe 1: arbres; groupe 2: plantes pérennes; groupe 3: plantes succulentes et cycadales et groupe 4: géophytes et épiphytes. Plus de 100 spécialistes de plus de 35 pays ont participé à l'atelier et ont examiné des études de cas préparées à l'avance sur 30 plantes.

Le Mexique a préparé deux documents, le premier résumant les résultats généraux de l'atelier (PC18 Doc. 14.1) et le deuxième contenant les rapports complets des quatre groupes de travail sur les plantes (PC18 Doc. 14.2).

Répertoire des spécialistes CITES au Mexique: Au début de 2009, CONABIO publiera sur son site web ([www.conabio.gob.mx](http://www.conabio.gob.mx)) le répertoire des spécialistes qui travaillent comme conseillers auprès de l'autorité scientifique CITES du Mexique.

Fiches sur les espèces CITES: L'autorité scientifique continue de réviser et de valider plus de 170 fiches concernant des espèces végétales mexicaines inscrites aux Annexes I et II de la CITES. Ces fiches contiennent des informations sur la biologie, les menaces, la gestion et l'état de risque. Elles seront publiées sur le site web de CONABIO.

## **ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

Programme sur les centres de sauvetage de plantes CITES: En 1978, l'organe de gestion des Etats-Unis a établi le Programme sur les centres de sauvetage des plantes CITES pour s'occuper des plantes vivantes inscrites à la CITES légalement abandonnées ou remises au Gouvernement américain suite au non-respect de la CITES. Nous administrons ce programme en coopération avec APHIS, l'Agence d'inspection américaine pour les plantes vivantes inscrites à la CITES introduites sur le territoire des Etats-Unis. Actuellement, aux Etats-Unis, 80 institutions coopèrent en tant que centres volontaires de sauvetage des plantes. Tous les centres de sauvetage participants sont des jardins botaniques publics, des arborétums, des parcs zoologiques ou des instituts de recherche.

En 2008, APHIS a confisqué 139 envois de matériel végétal vivant violant les règlements CITES. Sur ces 139 envois, 134 ont été remis à des centres de sauvetage des plantes participant au Programme. Les envois comprenaient, au total, 1811 plantes (1314 orchidées, 247 cactus, 128 *Nepenthes*, 80 *Dionea muscipula*, 25 *Araucaria araucana* et 17 spécimens d'autres taxons), 26 graines (22 graines de cycadales et 4 graines de cactus) ainsi que 35 g supplémentaires de graines de cactus.